



EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Association CENTRE MAURICE BEGOUEN
DEMEAUX**

9 Rue Franklin BP 1057

76062 LE HAVRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Un partenaire

100%

avec vous !

Association CENTRE MAURICE BEGOUEN DEMEAUX
9 Rue Franklin BP 1057
76062 LE HAVRE

Association déclarée à la préfecture de Le Havre

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE MAURICE BEGOUEN DEMEAUX relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CENTRE MAURICE BEGOUEN DEMEAUX à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES
PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l' Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

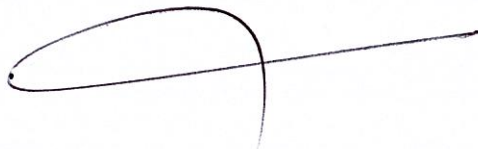
Fait à Isneauville,

Le 29/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,

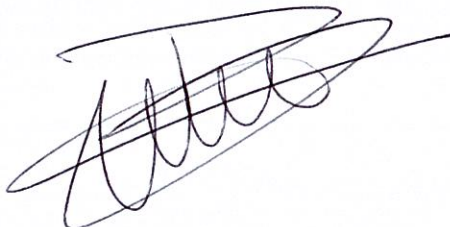
SARL AGICOM

représentée par Thierry ONNO



Caroline MANIER

Signataire technique



Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 950	18 950		724
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	9 147		9 147	9 147
	Constructions	643 458	369 772	273 686	286 028
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	404 253	350 759	53 493	67 094
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 408 044		3 408 044	969 694
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	107 089		107 089	54 107
Total II		4 590 941	739 481	3 851 460	1 386 795
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 764		48 764	47 628
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	172 918		172 918	253 068
	Charges constatées d'avance	65 629		65 629	74 614
	Valeurs mobilières de placement	256 000		256 000	256 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 845 565		2 845 565	2 866 177
Total III		3 388 875		3 388 875	3 497 487
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		7 979 816	739 481	7 240 335	4 884 282

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Présentation

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	91 469	91 469
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation	112 788	112 788
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 708 624	1 480 713
	Autres		
	Report à nouveau	(263 695)	(88 805)
	Excédent ou déficit de l'exercice	74 206	53 021
	Situation nette (sous-total)	1 723 392	1 649 186
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	32 156	4 690
	Provisions réglementées	418 952	418 952
	Total I	2 174 500	2 072 828
Fonds non remboursables	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	8 713	50 351
	Total III	8 713	50 351
Provisions pour risques	Provisions pour risques	4 522	12 454
	Provisions pour charges	189 461	189 461
	Total IV	193 983	201 915
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		1 000
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 089 384	1 004 402
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 290	217 009
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 354 865	1 275 571
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	306 042	
	Autres dettes	56 254	61 207
	Produits constatés d'avance	1 304	
	Total V	4 863 139	2 559 189
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	7 240 335	4 884 282

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Compte de Résultat

1/2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

12 mois

12 mois

Cotisations	208	
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	810 476	709 099
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	5 526 676	5 347 008
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	7 932	47 030
Utilisations des fonds dédiés	41 638	46 312
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	12 572	480
Total des produits d'exploitation	6 399 503	6 149 928

Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 472	20 504
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	802 081	608 140
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	447 095	445 070
Salaires	3 553 668	3 459 301
Cotisations sociales	1 462 368	1 394 319
Dotation aux amortissements et dépréciations	37 373	55 142
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		59 731
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	2 152	2 099

Total des charges d'exploitation

6 318 208

6 044 306

RESULTAT D'EXPLOITATION

81 295

105 623

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Compte de Résultat

2/2

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 295	105 623
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		49 508	75 566
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers		49 508	75 566
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		39 375	5 944
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières		39 375	5 944
RESULTAT FINANCIER		10 133	69 622
RESULTAT COURANT avant impôts		91 428	175 244
Produits exceptionnels			7 804
Charges exceptionnelles			124 478
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(116 674)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		17 222	5 550
TOTAL DES PRODUITS		6 449 010	6 233 298
TOTAL DES CHARGES		6 374 805	6 180 277
EXCEDENT ou DEFICIT		74 206	53 021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806